Platon, *République*

Premier dialogue : Socrate et Polémarque (I, 331e —336a)

Roselyne Dégremont

Philopsis : Revue numérique
https://philopsis.fr

Les articles publiés sur Philopsis sont protégés par le droit d'auteur. Toute reproduction intégrale ou partielle doit faire l'objet d'une demande d'autorisation auprès des éditeurs et des auteurs. Vous pouvez citer librement cet article en en mentionnant l'auteur et la provenance.

Ceci est un extrait, retrouvez nos documents complets sur philopsis.fr

« La justice, la définirons-nous comme toi :
dire la vérité et rendre à chacun ce que l'on en a reçu ? » (331c)

Introduction

Socrate est descendu au Pirée avec Glaucon et Adimante, à l'occasion d'une fête, et il se retrouve dans la maison d'un vieil homme affable, Céphale, lui-même entouré de fils et d'amis. Céphale avoue se soucier de l'approche de la mort, et s'inquiéter de ce qui l'attend dans l'au-delà. Il se demande s'il a été injuste, et s'il devra payer pour cela dans le royaume d'Hadès ; quelles fautes doit-il se reprocher ? Il estime sa richesse, qui lui a permis d'éviter certaines fautes comme « tromper et mentir, même malgré soi <akonta>, devoir un sacrifice à un dieu, de l'argent à un homme » (331b). Sa présentation des fautes est négative (ne pas tromper, ne pas devoir...) Socrate traduit ces fautes possibles par deux formules positives qui pourraient

© *Philopsis* – Tous droits réservés

caractériser la justice <tén dilkaiosunén> : dire la vérité, et rendre à chacun ce que l'on en a reçu.

Céphale est là entre deux sacrifices à faire ; et même s'il dit aimer la conversation, il quitte ses hôtes quand Socrate désire entamer l'examen de la justice, profitant de ce que son fils Polémarque prend la parole et dit que définir la justice par le fait de dire la vérité et de rendre ce que l'on a reçu est d'autant plus vrai, que le poète Simonide est de cet avis (331d). Belle est l'autorité de ce poète.

Ce qui saute aux yeux, c'est l'écart qu'il peut y avoir entre une notion comme « é dikaoisuné », la justice, notion exprimée par un nom commun, et l'énoncé de deux sortes d'actes : dire vrai, rendre ce qui est dû. Deux actions pourraient-elles jamais définir une notion ? Si nous nous mettons au ras des actions, nous aurons envie de dire : dire vrai, rendre à chacun son dû, c'est bien. Mais cet adverbe d'approbation ne pourrait-il être remplacé par d'autres commentaires ? Car dire la vérité, c'est être sincère, franc ; rendre ce que l'on doit, c'est être honnête. Le lien des deux sortes d'actes serait-il justifié par une même relation ? Si oui, celle-ci serait-elle interne à l'échange ? Dans l'échange de paroles, que chacun dise franchement à l'autre ce qu'il sait : les relations entre les hommes seront d'autant plus simples et fiables (l'intention de tromper à son profit n'intervenant pas) ; dans l'échange des objets ou choses, que chacun respecte une sorte de contrat : ce que je t'ai emprunté, je te le rends ; ce que j'ai acheté, c'est au prix de vente fixé, et les deux parties sont contentes. Là nous pourrions être tentés de parler d'« honnêteté ». Nous constatons de plus que la dimension de la piété est présente aussi dans l'esprit de Céphale et de ceux qui fréquentent sa maison : dans les échanges avec les dieux, doit valoir aussi un bienfait rendu pour un bienfait reçu : un sacrifice pour une bonne fortune accordée à partir d'une prière. Si nous réfléchissons ainsi à la justice, nous y voyons une vertu qui prend sens dans les échanges (de paroles, de biens, d'actions) et entre les hommes, et entre les hommes et les dieux : une vertu sociale d'emblée, celle qui apporte une sorte de clarté dans ce qui se passe entre nous. Elle permet que je croie ce que tu me dis ; que j'aie confiance que ce que je t'ai prêté, tu me le rendras. La justice est indispensable à la vie sociale, pour qu'elle soit nette et paisible : c'est au fond ce que transmettent les paroles des sages, par exemple celle de Simonide. Mais qui ne le dirait pas ? Est-ce que nous ne comprenons pas tous l'injuste comme un tricheur, en sa propre faveur, dans les échanges de paroles, de biens, d'actes ?

Alors, cette définition que Polémarque veut défendre, après tout, n'énonce-t-elle pas bien la morale sociale partagée, au niveau-même où la morale sociale prend les choses, jugeant bonnes ou mauvaises des actions visibles ?

I. Le cours de la conversation

1. Socrate attaque la définition de Polémarque tout de suite par un contre-exemple. « Rendre à chacun son dû » est une maxime générale ; mais agir, c'est toujours agir dans un lieu et moment particulier, envers une personne particulière. Si nous appliquions mécaniquement la maxime, ne pourrions-nous parfois mal agir ? « si une personne a mis un objet en dépôt chez quelqu'un, et qu'il le réclame à un moment où il a perdu la raison <mé sophronos> (331e), faut-il le lui rendre ?

Prenons un exemple. Max Ophüls, dans le *Roman de Werther*, film de 1938, réexpose le dilemme dans un cas particulier. Werther avait prêté ses pistolets à son ami Albert qui partait en voyage. Quand Albert revient, Werther ignore encore qu'il est fiancé à Charlotte, la jeune fille dont il vient de tomber amoureux. Les fiancées se marient ; Werther tombe dans une profonde mélancolie ; il pense au suicide. Il fait quérir ses pistolets chez les nouveaux mariés. Albert veut les rendre puisqu'ils sont à Werther, qu'il les demande : c'est juste ! ; mais Charlotte inquiète prétend qu'elle n'arrive pas à les trouver, car elle craint que Werther n'en use contre lui-même.

© *Philopsis* – Tous droits réservés

Comment juger cela ? C'est très délicat : Albert en rendant les armes est irréprochable, mais ne nourrit-il pas en son cœur une jalousie secrète qui lui fait penser que si son ami se suicidait, un rival disparaîtrait? Charlotte en ne voulant pas rendre les pistolets ne pense-t-elle pas le bien de Werther à la place de celui-ci, au lieu de le laisser à son propre jugement ? Car qui sait si celui qui veut se suicider a tort en cela, en dépit des apparences ? N'est-ce pas à Werther de juger pour lui-même ? Mais, dira-t-on, il est pris d'une telle mélancolie qu'il n'a plus tous ses esprits, alors que, dès qu'il retrouvera son bon sens, il sera heureux de vivre ! Peut-être ! Qui sait cela ? Voilà comment l'urgence d'agir à un moment donné met le sujet moral dans l'embarras, et l'amène à avoir deux motifs d'action en tête : celui qu'énonce la maxime (rends à chacun le sien), et celui qui tient compte de la singularité d'un moment, et peut le pousser, par exemple, à différer une restitution. A Werther oui, il faut rendre ses armes, mais pas pile maintenant ; attendons un peu qu'il soit redevenu lui-même ! C'est au fond ce que suggérera le bon sens.

Mis dans l'embarras par le problème que vient de poser Socrate, au lieu de s'y arrêter et réfléchir, Polémarque avance vite une autre définition. Simonide aurait voulu dire qu'il est juste de faire du bien à des amis, de ne jamais leur faire de mal (332a). Par là il montre qu'il a saisi l'implicite du dilemme posé, à savoir qu'un devoir d'amitié peut interférer avec la maxime, et amener à différer ou annuler le devoir de rendre. L'ami soucieux du bien de son ami ne lui rend pas ses pistolets pile au moment où, fou de désespoir, il pourrait avoir l'intention de les retourner contre soi. L'intention de Polémarque est bonne. Elle fait intervenir le paramètre de l'altruisme dans l'action. Il faut tenir compte de l'autre, selon comme il va. Aristote le dit aussi, quand il dit que pour qu'une relation de justice ait lieu, il faut au moins deux hommes et une chose : il n'y a pas que rendre la chose, la faire passer de l'un à l'autre en aller et retour qui compte : les partenaires dans la relation comptent, eux aussi. Est-ce qu'ils ne doivent pas être tout deux raisonnables, pour que l'échange juste puisse avoir lieu ?

Socrate dit qu'il comprend bien ce qu'a voulu dire là Polémarque. Mais il pose une autre question, qui devient nécessaire alors : l'obligation de rendre le dû est-elle suspendue à l'amitié ? Ou bien : si j'ai un autre homme en face de moi (juste un homme, ni ami ni ennemi) : dois-je lui rendre ce qu'il m'a confié en dépôt ? Ou, si j'ai en face de moi un ennemi, aurai-je le droit de ne pas lui rendre le dépôt ? Tout de suite, cette dernière suggestion blesse, dans la mesure même où elle ne devrait pas être formulée ; mais Polémarque accepte de distinguer dans les hommes les amis et les ennemis ; et de dire qu'on doit du bien aux amis, du mal aux ennemis. (332b) Or, comment accepter la proposition choquante que prononce Polémarque : « ce qu'on doit à un ennemi, c'est ce qui convient, à savoir du mal ? » Moralement, on frôle le pire, le mauvais traitement à d'autres hommes ! Pourquoi la catégorie d' « ennemis » ? Au niveau de la langue, une distinction a été avancée : le verbe « ophéilein » c'est : « devoir » ; le verbe « prosékei », c'est « convenir ». Dans ce contexte, l'usage du verbe « devoir » est absolu, l'usage du verbe « convenir » est relatif, relatif à l'autre (homme, ami, ennemi). Faut-il les associer, ou les disjoindre ? Si on les associe, la relation de convenance pourrait déterminer le sens du mot devoir, et l'on ose dire : « faire du bien à ses amis, et du mal à ses ennemis, voilà ce que Simonide appelle la justice » . (332d) Evidemment, Simonide n'a pas dit cela ; c'est bien plutôt la proposition que Polémarque est amené à avancer sous la pression des questions de Socrate. C'est là le premier malheureux glissement de sens.

Un second dérapage se prépare et va se produire fatalement. Il a lieu grâce à l'accroche maintenue de l'exemple : il est juste de rendre un dépôt à celui qui l'a fait. Socrate en vient à demander : « dans quels cas le juste sera-t-il plus utile que les autres dans l'emploi que l'association fera de son or ou de son argent ? » - Polémarque répond : - « dans le cas d'un dépôt que l'on veut retrouver intact, Socrate » (333c). La justice serait utile si l'argent est inutilisé ! Si on l'utilise : c'est l'art du banquier qui prévaut... Là, ce ne sont plus les notions de « convenance » qui viennent brouiller les cartes, mais celles d' « utile et inutile » <khrésimos>.

© *Philopsis* – Tous droits réservés

Vient la troisième glissade ! « Si le juste est habile à garder de l'argent, il est habile aussi à le dérober » ! (334a) Qu'est-ce qui s'est passé pour en arriver là ? La notion de « techné », art, amène celle de compétence, de talent ; or tout talent est ambivalent , et c'est assez souvent souligné dans les dialogues platoniciens. Disons que c'est un médecin qui peut guérir, mais aussi empoisonner un malade si sa mort l'arrange ; que c'est l'expert-comptable qui est le plus à même de présenter des comptes tout à fait justes ; mais aussi lui seul, s'il a pour cela de bonnes raisons, saura faire paraître justes des comptes qu'il a secrètement truqués. Si donc il y a un art de conserver de l'argent mis en dépôt, il pourra lui aussi être un art d'acquérir aux dépens d'autrui ce qui est ainsi déposé ; est-on proche du soupçon que les banquiers sont les plus efficaces des voleurs ? A ce compte-là, « la justice paraît être une sorte d'art de voler, dans l'intérêt de ses amis et au préjudice de ses ennemis » (334b).

Polémarque se sent perdu. Le raisonnement sur l'exemple, devenu paradigme de la justice, mène à cela : à ces interprétations insoutenables. Si la « justice » est quelque chose, c'est une idée avec laquelle des actions sont évaluées ; elle ne saurait être bloquée sur une sorte d'action comme telle.

Il se raccroche à sa seconde définition : « porter secours à ses amis, nuire à ses ennemis, c'est la justice. » (334b) Socrate envisage alors de distinguer l'apparence et la réalité chez les amis et ennemis : c'est que souvent nous sommes trompés, croyons un ami bon et un ennemi méchant, alors que c'est le contraire. Cela va dans le sens de la substitution à ami de « bon », à ennemi de « méchant » : et la définition nouvelle sera : « il est juste de secourir l'ami homme de bien ; de nuire à l'ennemi méchant. » (335a)

2. Socrate peut alors s'attaquer au point le plus délicat de l'énoncé : « est-ce le fait d'un homme juste de faire du mal <blaptein> à un homme, quel qu'il soit ? » (335b)

Et ceci est important, tant dans la morale privée que publique . Dans la morale privée, Polémarque serait prêt à accorder que je puis aider mon ami, lui porter secours, être son bienfaiteur ; mais est-il prêt à dire, s'il y est poussé, qu'il faut se venger d'un autre homme, le blesser ou violenter ou pourquoi pas le tuer, en trouvant que c'est bien ? Dans la morale publique, sa proposition ne pourrait-elle pas aussi être interprétée par une conduite propre à l'Etat : à ses héros, aux hommes de mérite, il octroierait des récompenses, honneurs et médailles ; aux « méchants », aux misérables portés aux délits comme voler, tricher, etc., il infligerait des sanctions : par le biais de la Justice pénale. Peut-on maltraiter ? Peut-on punir ? Nous savons comme, dans la notion populaire de la justice, qui a tué mérite d'être tué : mais, si tuer est un crime, le second acte est aussi un crime.

Or, avance Socrate , un cheval maltraité, un chien maltraité deviennent pires relativement à leur vertu. Arété, la vertu, c'est l'accomplissement des qualités d'un être : que tout ce qu'il peut faire, il le fasse parfaitement. Un cheval qui a « l'arété » d'un cheval est intelligent, apprend bien, sait courir très vite, etc. : c'est un excellent cheval de course par exemple. On pourrait dire qu'un être vertueux est celui qui est au meilleur de lui-même. Or pour cela, il ne faut pas de mauvais traitements : mauvaise nourriture, coups, punitions, enfermement, etc. Quand le corps et l'âme entrent dans de graves souffrances, la puissance d'être est diminuée et le ressentiment, la haine peuvent s'installer. Si donc le mot « justice » désigne « la vertu » humaine, alors l'être maltraité devient de plus en plus injuste (335c). Evidemment, ici, il y a, de la part de Socrate, un coup de pouce dans l'identification de la justice à la vertu : car le contexte est ici celui d'un individu qui reçoit de mauvais traitements et l'on ne parle pas de lui en tant que la justice serait un trait de son comportement envers les autres : dire la vérité à l'autre, lui rendre ce qu'on lui doit, etc. Socrate propose de penser que l'homme juste est l'homme bon ; et que, nécessairement un homme bon agit bien ; en l'occurrence, il ne saurait maltraiter.

Et ainsi, il ne faut pas penser qu'un homme juste, s'il fait du bien à ses amis, fait du mal à ses ennemis.

© *Philopsis* – Tous droits réservés

Et si, dit Socrate finalement, la seconde définition de Polémarque est émise par quelqu'un, ce n'est pas par un sage, mais par un homme de pouvoir : par un « personnage riche enivré de sa puissance » (336a).

Ceci est un extrait, retrouvez nos documents complets sur philopsis.fr

© *Philopsis* – Tous droits réservés